

PREFECTURE DE LA DORDOGNE

Page : 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA DORDOGNE

***PLAN DÉPARTEMENTAL DE LUTTE
CONTRE LES VOLS ET TRAFICS
LIÉS À L'AUTOMOBILE
2016***

INTRODUCTION

Le ministre de l'Intérieur a adopté le 15 octobre 2014 un plan national de lutte contre les vols et les trafics de véhicules et de pièces détachées dont l'enjeu est d'endiguer concrètement ces phénomènes qui sont source de préoccupations pour nos concitoyens et qui génèrent un coût économique élevé pour la société.

En Dordogne, la part des vols liés aux véhicules au sein des AAB est en baisse (18.4% contre près de 21 % des atteintes aux biens en 2014 et 2013). Chaque année, c'est près de 500 véhicules (dont les deux roues à moteur) qui sont volés dans le département (484 en 2015, 553 en 2014 et 519 en 2013).

Avec 1487 FC, le nombre de vols liés aux véhicules passe pour la 1^{ère} fois depuis quelques années sous la barre des 1500 FC. Cette baisse de - 141 FC par rapport à 2014 touche aussi bien les vols de véhicules (- 69 FC), les vols à la roulotte (- 45 FC) que les vols d'accessoires sur les véhicules (- 27 FC).

Les vols liés aux véhicules sont composés des vols de véhicules (deux roues inclus), des vols dans les véhicules (à la roulotte), et des vols d'accessoires sur les véhicules.

Ces différents types de vols sont commis par des délinquants isolés recherchant un profit rapide ou par des équipes structurées, locales ou étrangères, souvent originaires d'Europe de l'Est, avec une forte implication de la criminalité itinérante. De plus, les vols et trafics de véhicules servent également à financer d'autres activités illicites et à commettre d'autres infractions.

Le présent document a pour vocation de réactualiser au 1^{er} janvier 2016 le plan départemental de lutte contre les vols et trafics de véhicules et de pièces détachées signé le 25 novembre 2014 par le Préfet de la Dordogne.

SOMMAIRE

I – Bilan 2015 des vols liés à l'automobile.

II – Diagnostic territorial.

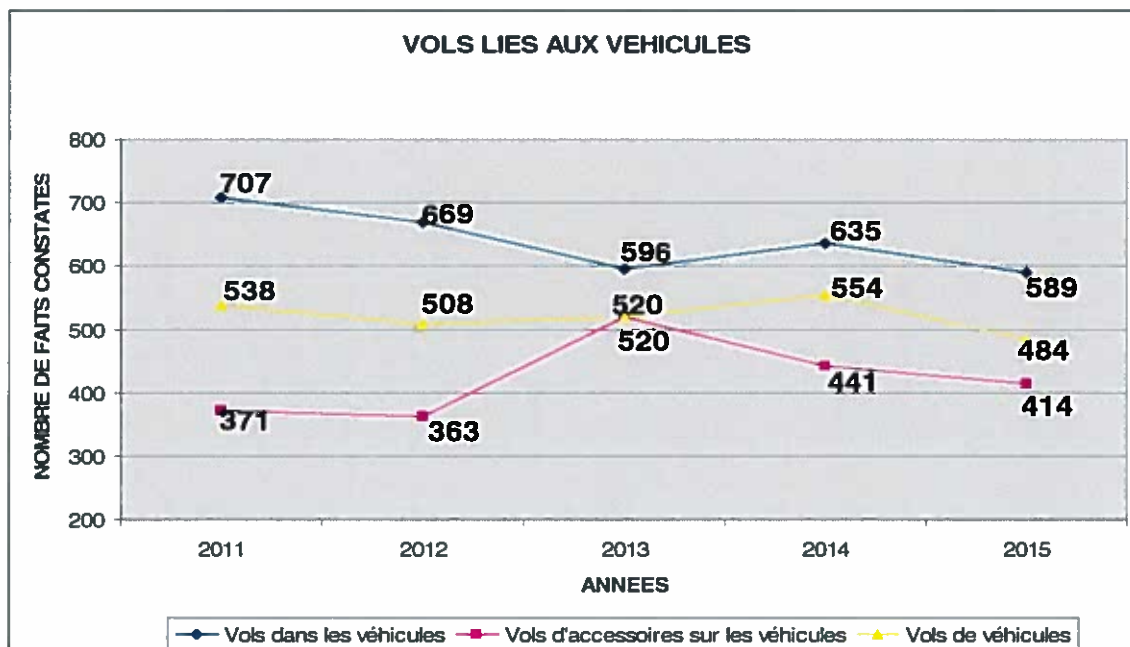
III – Plan d'action.

BILAN 2015 DES VOLS LIÉS AUX VEHICULES

➤ Une année 2015 marquée par une baisse sensible de l'ensemble des vols liés aux véhicules (- 141 FC).

L'année 2013 avait été marquée par une forte hausse des vols liés aux véhicules et deux roues à moteur (+ 95 FC), et notamment une recrudescence de vols d'accessoires sur véhicules (+ 157 FC).

Si l'année 2014 avait amorcé un certain redressement statistique, avec une baisse des vols liés aux véhicules de - 7 FC, c'est le plan départemental mis en œuvre en novembre 2014 qui a véritablement porté ses fruits en 2015 avec une diminution sensible des vols liés aux véhicules de - 141 FC.



La baisse des vols liés aux véhicules (- 141 FC, soit - 8.66%) est constatée aussi bien en ZPN (- 93 FC) qu'en ZGN (- 48 FC). Elle concerne les vols de véhicules (- 69 FC, soit - 12.5%), les vols à la roulotte (- 45 FC, soit - 7.1%) ainsi que les vols d'accessoires sur les véhicules (- 27 FC, soit - 6.1%).

C'est au sein de la CSP de Bergerac que la diminution des vols liés aux véhicules est la plus forte (- 99 FC, soit -31.6%). L'interpellation d'individus mineurs multirécidivistes impliqués dans ce type de vols et dans des cambriolages est à l'origine de cette baisse.

Les vols liés aux véhicules sont composés des vols de véhicules (deux roues inclus), des vols dans les véhicules (à la roulotte), et des vols d'accessoires sur les véhicules. Par ailleurs, en 2015, la Dordogne a enregistré un seul vol de véhicule de transport de fret, le 1^{er} depuis 3 ans.

S'agissant des vols de véhicules, ils sont composés pour 57 % de vols d'automobiles et pour 43 % de vols de deux roues à moteur. Contrairement au niveau national où les vols d'automobiles sont en hausse de + 2.3%, la Dordogne connaît une baisse de près de - 10% (- 29 FC). Les vols de deux roues à moteur baissent aussi dans le département de - 16.4% (- 41 FC).

En 2015, 217 véhicules ont été inscrits au fichier des objets et véhicules signalés (FOVeS) par le groupement de gendarmerie de la Dordogne. 99 d'entre eux ont, depuis, été retrouvés.

Concernant les vols dans les véhicules (ou vols à la roulotte), ils constituent une part significative des vols liés aux véhicules (40%).

La baisse des vols à la roulotte est assez homogène et bien répartie au sein du département (- 19 FC en ZPN et - 26 FC en ZGN).

Enfin, les vols d'accessoires sur véhicules diminuent (- 27 FC) aussi bien en ZPN (- 10 FC) qu'en ZGN (- 17 FC). Ces vols couvrent les vols de carburant, les vols de plaques d'immatriculation, et les vols de pots d'échappement, généralement revendus pour la valeur des métaux qu'ils contiennent (platine).

➤ Un point de vigilance : les vols à la roulotte.

En zone PN : si les vols dans les véhicules sont en baisse de - 19 FC en ZPN, ce bon résultat est surtout lié à Bergerac où le nombre de vols dans les véhicules a fortement chuté (- 33 FC) et a atteint un seuil bas jamais atteint (82 FC en 2015). A l'inverse, la CSP de Périgueux a connu une légère hausse de ces faits (+ 14 FC), qui s'explique par quelques phénomènes sériels suivis d'interpellation des auteurs.

En zone GN : si les vols à la roulotte ont baissé de - 7.18% cette année, la vigilance doit rester de mise dans la mesure où ces vols avaient augmenté de + 17.9% entre 2013 et 2014.

Afin de gagner en efficacité et en réactivité, le plan départemental de lutte contre les vols liés aux véhicules a comme enjeu d'enrayer leur progression en développant une stratégie offensive, coordonnée et ciblée.

Pour atteindre cet objectif et à partir d'une analyse fine des vols liés aux véhicules sur le territoire de la Dordogne, ce plan d'action se décline autour de 3 axes principaux :

- ↳ Une analyse et un diagnostic mieux partagés.
- ↳ Une politique de prévention et de dissuasion ciblée.
- ↳ Des mesures opérationnelles et répressives renforcées.

Le Commandant du groupement de gendarmerie et la Directrice départementale de la sécurité publique rendront compte au préfet de la Dordogne du suivi de ce plan et des actions mises en oeuvre dans ce domaine.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Sources d'insécurité au quotidien, les vols liés aux véhicules constituent une préoccupation pour les Périgourdins, car ils touchent à leur mobilité et à un bien parfois difficilement acquis, et ce, d'autant plus que la Dordogne est un département rural très étendu avec une faible densité de population et peu épargné par la pauvreté. Ainsi, afin de pouvoir cibler au mieux les actions à mener pour prévenir ce phénomène, il convient de se fonder sur un diagnostic précis.

➤ Les profils des auteurs et victimes.

Les auteurs identifiés de vols liés aux véhicules sont quasiment tous de sexe masculin (97 %), pour la très grande majorité majeurs (70 %) et demeurant en Dordogne. S'agissant des victimes, si l'écrasante majorité sont des particuliers (81 %), les professionnels peuvent sur un seul fait subir des préjudices importants.

➤ La localisation des vols liés aux véhicules.

Les vols liés aux véhicules sont commis sur les grands axes et les zones proches des grands pôles extérieurs au département.

En termes de territoire, la communauté de brigades de Montpon qui est la plus impactée enregistre à elle seule 14 % des faits constatés dans l'ensemble du groupement. La vallée de l'Isle longée par la A 89 et le Sarladais, sont particulièrement impactés par ce phénomène. Les centres urbains sont également touchés par les infractions liées aux véhicules, puisque 75 % des faits commis en zone police le sont sur les deux seules villes de Périgueux et Bergerac.

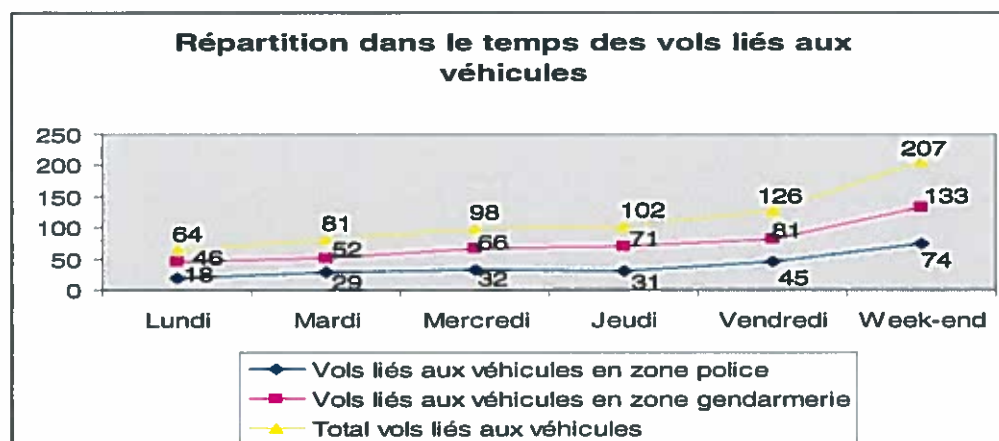
➤ Les temps de commission des vols liés aux véhicules.

L'analyse temporelle de la délinquance liée aux vols d'automobiles, de deux roues et d'accessoires de véhicules montre qu'il est difficile de faire ressortir une tendance saisonnière pour la commission de ce type d'actes, même si la période allant d'avril à octobre semble davantage propice à de tels faits.

En zone gendarmerie, les vols de véhicules ont principalement lieu en fin de semaine (vendredi et samedi) pour ce qui concerne les véhicules de tourisme, alors que les deux roues sont davantage ciblés les mercredi et dimanche.

En Dordogne, les vols liés aux véhicules ont principalement lieu en fin de semaine (vendredi et samedi) pour ce qui relève des véhicules de tourisme, le lundi et le mardi étant les jours les moins touchés. Les deux roues sont davantage ciblés les mercredi et dimanche.

72 % de ces vols se déroulent la nuit (18 heures à 6 heures) en zone gendarmerie et 46 % en zone police. Néanmoins, la répartition dans le temps des vols de véhicules, de deux roues à moteur et d'accessoires de véhicules reste souvent indéterminée.



➤ La nature des vols liés aux véhicules :

- Le type de véhicules volés.

45 % des véhicules volés sont des deux roues (le taux variant de 41 % en zone gendarmerie à 52 % en zone police, voire 60 % sur la seule circonscription de Périgueux). Les modèles d'automobiles les plus volés sont les Renault Clio, Twingo et Peugeot 306. Il convient de noter que les modèles Premium, recherchés notamment pour leur valeur à l'export ou leur performance lors de « Go Fast » et autres braquages, représentent moins de 5 % des voitures volées en zone police.

- Les pièces et accessoires volés.

Les pièces et accessoires de véhicules les plus concernés par les vols sont, par ordre décroissant d'importance, les plaques d'immatriculations, les pots catalytiques, les roues (y compris jantes et enjoliveurs), les batteries, les autoradios et les GPS. Les vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés ont diminué de - 5.6% en zone gendarmerie au cours de l'année 2015. Les vols de carburant représentent environ 10 % de ces vols.

➤ Les modes opératoires :

- Des équipes structurées, organisées et professionnelles.

En 2015, comme en 2014, les circonscriptions de sécurité publique ont davantage affaire à une délinquance locale plutôt qu'à des équipes itinérantes spécialisées, structurées pour alimenter des trafics internationaux de véhicules ou de pièces détachées.

- Des incendies volontaires pour effacer toute trace de vols.

Pour tenter d'effacer toute trace de leur forfait (vols liés aux véhicules), les délinquants procèdent de plus en plus fréquemment aux incendies volontaires de ces véhicules.

- Un « maquillage » des véhicules qui rendent difficile le travail de résolution des forces de sécurité.

Le nombre de véhicules découverts par les forces de sécurité est beaucoup plus faible concernant les deux roues, les cyclomoteurs étant le plus souvent facilement démontés ou « maquillés » (numéros de série refrappés ou effacés, peinture refaite, pièces accessoires changées...), ce qui en complique la détection et le recouvrement.

UN PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE LES VOLS LIÉS AUX VÉHICULES

Le présent plan d'action départemental se décline autour de 3 axes, lesquels sont déclinés en 11 mesures opérationnelles.

AXE 1 : Une analyse et un diagnostic mieux partagés.

Les mesures déclinant ce 1^{er} axe doivent permettre de mieux détecter les phénomènes émergents ou sériels, d'analyser la menace et ainsi, de les contrer plus efficacement.

➤ Mesure 1 : Actualiser trimestriellement le diagnostic territorial relatif aux vols liés aux véhicules en vue de renforcer la capacité d'analyse.



Après extraction des données statistiques et d'enquêtes sur les faits de délinquance liés aux véhicules, les forces de sécurité mettent en place un suivi spécifique des vols liés aux véhicules, mais aussi des incendies volontaires, destructions et dégradations de véhicules.

S'agissant du diagnostic, l'étude de ces phénomènes portera sur les lieux de vols et de découverte des véhicules et accessoires volés, l'analyse du profil des auteurs et victimes, la typologie et l'analyse des catégories de véhicules et accessoires volés, les temps de commission des faits, ainsi que les modes opératoires. Ce diagnostic sera actualisé trimestriellement.

➤ Mesure 2 : Déceler et lutter contre les phénomènes nouveaux.

Les forces de sécurité devront renforcer le suivi des plaintes pour alimenter l'outil statistique. De même, il conviendra de systématiser la diffusion aux services opérationnels les signalements zonaux et régionaux reçus, en temps réel, ainsi que le suivi de la revue de presse des directions centrales qui relayent les articles des quotidiens nationaux et régionaux.

L'information des policiers et gendarmes en matière de vol et trafic de véhicules, mais aussi en matière de fraude documentaire liée à ce phénomène, sera perfectionnée, notamment par des actions partenariales ponctuelles ou à l'occasion de stages et formations spécifiques.

	PLAN DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LES VOLS ET TRAFICS LIES A L'AUTOMOBILE	
	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	Page : 11

Enfin, afin de permettre la centralisation de l'information sur les groupes criminels spécialisés et sur la délinquance de masse et ainsi détecter les phénomènes nouveaux, les enquêteurs établiront une description précise des modes opératoires dans leur compte-rendus.

➤ **Mesure 3 : Intensifier les échanges d'information entre forces de sécurité.**

Des échanges quotidiens d'informations sont assurés entre les services de police et gendarmerie sur les faits commis dans le département. L'ordre du jour des réunions de la cellule anti-cambriolage (CAC) sera étendu à la problématique des vols liés aux véhicules.

Dans les communes dotées d'une police municipale, les échanges d'information avec les forces de police et de gendarmerie nationales seront intensifiés.

AXE 2 : Une politique de prévention et de dissuasion ciblée.

Les véhicules volés étant le plus souvent destinés à être réintroduits sur le marché, il s'agit de réduire la capacité des trafiquants à frauder les services chargés de délivrer les documents administratifs afférents aux véhicules et, par ailleurs, de garantir les capacités de traçabilité et de détection de fraudes en impliquant toutes les parties prenantes dans la vente, l'entretien et l'assurance des véhicules.

➤ Mesure 4 : Organiser des opérations de sécurité ciblées.

Des opérations ciblées seront planifiées d'une part sur les secteurs définis comme plus particulièrement touchés par les vols liés aux véhicules, et d'autre part dans les zones commerciales regroupant des concessions automobiles ou aux abords des sociétés de récupération de métaux.

Ces opérations ciblées associeront, en zone gendarmerie, les unités de l'EDSR et les réservistes. Les moyens aériens seront aussi sollicités à cette occasion pour optimiser la couverture des zones contrôlées.



➤ Mesure 5 : Intensifier le recours au dispositif de Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation (LAPI) et optimiser leur exploitation.

En zone police, le véhicule équipé du dispositif LAPI est utilisé quotidiennement comme véhicule d'intervention sur la CSP de Périgueux et est ponctuellement envoyé à Bergerac. Un suivi régulier des résultats obtenus grâce à ce dispositif LAPI, en termes de vols liés aux véhicules, sera assuré.

En zone gendarmerie, la mise en œuvre du système de traitement centralisé LAPI permettra à chaque opérateur d'obtenir une comparaison directe et instantanée avec les données collectées par l'ensemble des systèmes LAPI et d'effectuer des rapprochements judiciaires avec le fichier des Objets Volés et Signalés. Au cours de l'année 2015, un 3^{ème} véhicule LAPI a été livré au groupement de gendarmerie de la Dordogne, ce qui a permis d'équiper la compagnie de Bergerac.

➤ Mesure 6 : Sensibiliser les forces de sécurité et les agents de préfecture en leur délivrant des informations techniques.

Les informations techniques obtenues des constructeurs automobiles et diffusées par l'échelon national seront retransmises aux unités opérationnelles de police et gendarmerie. Ces informations seront complétées par celles des partenaires privés (loueurs, concessionnaires, garagistes, assureurs) et transmises à la préfecture, afin que le service des titres puisse adapter au mieux leur degré de vigilance.

	PLAN DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LES VOLS ET TRAFICS LIES A L'AUTOMOBILE	
	PREFECTURE DE LA DORDOGNE	
		Page : 13

➤ **Mesure 7 : Informer et sensibiliser les Périgourdins.**

Des informations portant sur la mise en garde et les bonnes pratiques à adopter feront l'objet d'une médiatisation par les forces de sécurité. Le groupement de gendarmerie relaiera sur sa page Facebook la campagne nationale menée avec les assureurs pour développer les mesures individuelles de vigilance.

La disponibilité des référents sureté en matière de prévention situationnelle pour les professionnels du secteur automobile sera renforcée.

Enfin, le dispositif « Alerte SMS » regroupant les adhérents des trois chambres consulaires de la Dordogne a été opérationnel dès le début de l'année 2015, en y intégrant les professionnels de l'automobile et des véhicules à moteur.

AXE 3 : Des mesures opérationnelles et repressives renforcées.

Les trafics liés aux véhicules présentent une vulnérabilité dans la mesure où ils impliquent des flux de matériels. L'amélioration de la lutte contre ces trafics nécessite donc un renforcement des opérations ciblées et le déploiement d'une technologie garantissant des capacités de détection systématique et précise.

➤ Mesure 8 : Intensifier la recherche et le contrôle des véhicules volés et des pièces détachées.

Au cours des services de contrôle des flux, la recherche des véhicules susceptibles d'être utilisés par des malfaiteurs ou des véhicules pouvant transporter des éléments volés sera intensifiée. Les contrôles routiers seront davantage ciblés. Le passage au fichier sera systématisé.

➤ Mesure 9 : Enrayer l'essor des trafics de pièces détachées sur Internet.

Sur la base de plaintes, les enquêteurs interrogeront les sites Internet de vente en ligne pour détecter les filières d'écoulement de pièces détachées et retrouver les objets dérobés. Ces sollicitations seront menées aux niveaux départemental, régional et national afin de prendre en considération l'ensemble de ces trafics qui vont de l'écoulement individuel de quelques produits volés à la filière organisée.

➤ Mesure 10 : Détecter la fraude par un contrôle renforcé des demandes d'immatriculation.

La Préfecture de la Dordogne accèdera au système EUCARIS dès sa mise en place dans le département. Ce système international permet l'échange de données en temps réel entre les organismes nationaux chargés de l'immatriculation des véhicules ou la délivrance de permis de conduire. Des vérifications systématiques seront réalisées par les agents des préfectures sur ce fichier.

Par ailleurs, les forces de sécurité opéreront des contrôles auprès des sociétés implantées en Dordogne et qui proposeraient aux particuliers d'effectuer les formalités d'immatriculation via Internet.

➤ **Mesure 11 : Densifier les contrôles en direction des professionnels de l'automobile.**

En lien étroit avec les fédérations professionnelles concernées et la préfecture de la Dordogne, les contrôles des forces de sécurité sur les établissements agréés (garagistes, épavistes, recycleurs, frappeurs de plaques...) seront intensifiés. Des contrôles d'établissements non agréés (particulier à particulier) seront aussi réalisés. Les revendeurs de pièces automobiles feront l'objet d'une attention particulière.

Sous l'égide du CODAF 24, des opérations de contrôle spécifiques seront planifiées. Les échanges entre les forces de sécurité et la préfecture de la Dordogne (DRLP) seront consolidés, sous le contrôle de l'autorité préfectorale, afin de coordonner efficacement à la fois les contrôles opérationnels et administratifs.

19 AVR. 2016

Le Préfet,

Christophe BAY